



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) DU S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

Synthèse des observations du public (consultation du public du 04/09/2023 au 26/09/2023), en lien avec les actions prévues dans le présent programme

1. « Afin de favoriser l'apport en déchèterie, il pourrait être judicieux de repenser l'accessibilité de celle de BRIOUDE, complètement engorgée par la circulation et le stationnement. Probablement que ces difficultés d'accès peuvent constituer un frein pour certains usagers. »
2. « Je ne vois pas de mention du réemploi des matériaux de BTP. Il y a pourtant là un gisement de déchets valorisables car réemployables important et l'évolution réglementaire pousse, me semble-t-il les S.I.C.T.O.M. à s'y intéresser. »
3. « Pour le tri, nous entendons parfois des critiques d'usagers qui contestent sa qualité. Serait-il possible d'organiser des visites collectives pour nous aider à visualiser comment ça se passe ? »
4. « Le S.I.C.T.O.M. pourrait mettre à disposition des broyeurs de branches pour un loyer modeste. Cela permettrait peut-être de diminuer les déchets verts et encouragerait les usagers à utiliser le broyat sur leurs plantations ». »
5. « Pour les déchets verts, sensibiliser les particuliers à s'équiper de broyeurs de branches, en signant un partenariat avec des fournisseurs afin de rendre leur coût plus abordable. Nous avons investi dans un de ces broyeurs, et depuis nous n'allons plus en déchèterie. Tout ce qui est broyé retourne au jardin. »
6. « Côté professionnels, il est temps que ces derniers, entre autres BTP, rentrent dans ces actions de recyclage et soient plus transparents ». »
7. « Elargir l'offre de collecte des biodéchets (chez les particuliers, les entreprises de restauration, les commerces d'alimentation de fruits et légumes des centres villes) par l'expérimentation de collecte à vélo sur des secteurs plus urbanisés (centre-ville de Brioude par exemple) en vue d'augmenter la capacité de compostage sur le territoire ». »
8. « Encourager les nouveaux acteurs du réemploi (associations notamment) à participer à la prévention des déchets ». »
9. « Encourager de nouveaux partenariats favorisant le réemploi des objets amenés en déchèteries ». »